

LE QUOTIDIEN

VOL. VII } MERCIER & CIE, EDITEURS-PROPRIETAIRES } VENDREDI 15 JANVIER 1886 } 12, 14, 16 et 18, COTE DU PASSAGE, LEVIS } No 154

FRUILLIFTON DU QUOTIDIEN
15 janvier 1886

MARTYRE !

DEUXIEME PARTIE

IV

C'était pour échapper à cette on-geance de tâches qu'il s'était em-
barqué et qu'il avait projeté de
retourner dans sa patrie, habiter une
ville de province anglaise où il n'au-
rait ni parents, ni connaissances.

Et voilà sa malheureuse destinée
qui l'appelle à recevoir les confidences
des uns à essuyer des larmes aux au-
tres, à prendre une part active à la
plus étonnante de toutes les aventu-
res de famille !

On n'a pas l'idée d'une maladroite
pareille !

Aussi, il était dans une telle fureur
contre lui-même, que ses longs favo-
ris, nuds, roux, devenus blancs
aujourd'hui, et soigneusement roulés
au fer, perdaient leur parfaite symé-
trie en se rebattant comme les
dards aigus d'un hérisson.

Il s'était fait une fois de plus toutes
ces observations, pendant qu'il atten-
dait dans l'antichambre que Maltar
rût préparé la comtesse à sa présence.
Alors, un éclair de son egoïsme l'avait
forcé à s'asseoir et à attendre.

C'est dans ce dernier moment
qu'il avait remué involontairement
une chaise et produit ainsi ce bruit qui
devait faire croire à Laurence que sa
fille était là tout près d'elle.

Maintenant le brave M. Drack se
trouvait pris dans l'engrenage et il fal-
lait bien que tout le corps y passât,
puisque il avait été si imprudent pour
y mettre le bout du doigt.

Comme ça le gênait de voir pleurer
la pauvre femme, il la fit asseoir dans
un fauteuil, prit un mouchoir qui
traînait sur la table et lui essuya le
visage.

— Là ! là ! faisait-il d'un ton conso-
lateur comme un père qui s'efforce de
calmer les derniers spasmes du déses-
poir de son enfant. Voyons, chère
madame, remettons-nous, que diable !
Elle n'est pas perdue votre fille ! Vous
la reverrez ! Vous la reverrez !

A force de répéter cette promesse à
l'exécution de laquelle il ne croyait
pas lui-même d'après ce que Maltar
lui avait appris, M. Drack obtint enfin
quelque adoucissement à la crise que
Laurence venait de traverser.

— Pardonnez-moi ! dit enfin la pau-
vre femme à ce nouveau ami qui en-
trait si brusquement dans sa vie. Je
suis ingrate envers vous qui venez me
parler de ma fille bien-aimée. Mais
c'est que vous ne savez pas comme
je suis malheureuse !

— Si ! dit l'Anglais, essayant, tout
en parlant, de remettre un peu d'har-
monie dans ses favoris déroulés. Si je
sais tout. Le prince... non je veux
dire Maltar... Maltar m'a tout racon-
té.

Il vous a raconté ce qu'il savait,
avec toute la bonté de son infatigable
dévouement ! reprit l'infortunée
créature, en étouffant un soupir. Mais
je suis bien malheureuse encore que
Maltar n'a pu vous le dire et que je
ne pouvais le redouter moi-même,
puisque la vue de mon enfant m'est
refusée le jour même de son retour !
— Ah ! monsieur ! que Dieu vous
recompense du moins vous qui allez
me parler de ma fille !

Un long entretien commença, alors
sans cesse coupé par d'incessantes
questions de cette mère anxieuse qui
voulait tout apprendre en même
temps.

Il fallut que le brave Anglais lui
racontât, par le plus menu détail
tous les incidents de voyage, la lon-
gue traversée, l'arrivée à Marseille,
la maladie qui avait retenu tante Ba-
silique dans une chambre d'hôtel, à
sa descente même du paquebot, l'ar-
rivée enfin de Paulette dans la vieille
maison de son père.

Et comme il se révoltait contre
l'aveu de son héroïque dévouement
le brave homme ômit, avec soin, l'o-
sage à quelques minutes du port, où la
jeune fille précipitée dans la mer, et
son sauvetage, opéré par lui, Drack.
— Alors, c'est donc à son père
que vous devez la redoutable mission de
tout lui apprendre ?

— Ah ! si cruel qu'il se soit montré
pour moi dans l'exercice de sa ven-
geance, je plains M. de Moray ! con-
tinua-t-elle avec un tremblement in-
volontaire. A sa place, je crois que
je n'aurais pas eu le courage de faire
à ma fille la révélation de son mal-
heureuse enfant ! comme elle a dû
souffrir et comme je la plains.

... Mais vous ne me dites pas com-
ment Paulette a supporté cette épreu-
ve !

— Comment pourrais-je vous le
dire ? répondit M. Drack. J'ai quit-
té la rue de Varennes au moment où
Dieu merci ! ma mission se trouvait
terminée par la remise de l'enfant
dans les mains de son père. Maltar,
seul, peut vous dire le reste.

Ce fut au tour de l'Indien à être in-
terrogé. Avec une précision et une exi-
gence inouïe de détails, la martyre
voulait savoir comment était Paulette,
si elle paraissait bien remise de sa
maladie, si elle avait supporté avec
courage la terrible reconnaissance du
malheur qui faisait d'elle presque
une orpheline.

La pauvre créature était partagée
entre ces deux désirs contraires, éga-
lement bien ces deux désirs contraires,
également bien compréhensibles dans
le cœur d'une mère.

A savoir que son enfant ne pût se
consoler d'être séparée de sa mère et
qu'elle ne souffrit pas d'une douleur
au-dessus de ses forces !

Tout à coup, au moment de poser
une question nouvelle à l'Indien, Lau-
rence devint subitement livide de
pâle qu'elle était déjà. C'est qu'un
doute horrible, une inquiétude à la
quelle son esprit ne s'était pas encore
arrêté, venait de lui apparaître.

Cette fois, elle dut se forcer pour
interroger Maltar.

— Ma fille, demanda-t-elle, à demi-
voix, qu'a dit ma fille quand elle a
appris la cause invoquée par son père
pour obtenir un jugement de divor-
ce entre lui et moi ?

— Comment a-t-elle jugé sa mère ?

— A-t-elle accepté sans révolte l'ac-
cusation portée contre moi ?

— La jeune maîtresse ne sait rien
répondit Maltar, heureux d'avoir au
moins cette consolation à donner à la
malheureuse femme.

— Monsieur le comte ne lui a rien
dit. Il a parlé seulement de dissenti-
ments graves survenus entre la mère
de la jeune maîtresse et lui.

— Dieu soit loué ! s'écria Laurence
en joignant les mains dans un mouve-
ment de gratitude.

— Hélas ! murmura-t-elle, son
ignorance ne pourra durer longtemps !
Un bien légitime et ardent besoin de
savoir s'empara d'elle ! Une indiscret-
ion se commettra...

— Et si le hasard ne se chargeait
pas de le faire, il y a maintenant,
dans la maison que doit habiter Pau-
lette, des gens qui me haïssent et qui
se chargeront bien de le prévenir !

— Cette femme ! oui ! cette femme,
qui porte aujourd'hui mon nom et qui
occupe ma place auprès de mon mari,
auprès de mon enfant ! Cette femme
est ma mortelle ennemie !

Les heures s'étaient écoulées rapi-
dement pendant cette entrevue où
tant de souffrances nouvelles avaient
été révélées à la noble martyre.

Deux choses seulement lui avaient
été épargnées et ne devaient lui être
appries qu'à la dernière limite, lors-
qu'il n'y aurait plus moyen de les lui
taire.

D'abord on ne lui avait pas dit
d'une façon positive qu'elle ne verrait
pas Paulette. Au contraire. La dé-
fiance imposée par M. de Moray
n'était indiquée que comme une me-
sure transitoire.

Ensuite, on s'était bien gardé de
lui annoncer le projet du mariage que
le comte avait résolu et qui devait
lancer son enfant dans les bras d'Anni-
bal Palmari, le frère de la seconde
comtesse de Moray.

Si effrayés de ce projet que fussent
Maltar et M. Drack, ils se refusaient
à croire que M. de Moray en fit ja-
mais une réalité. Alors à quoi bon
tourmenter inutilement la pauvre
mère, qui était déjà bien assez mal-
heureuse sans cela ?

Quoi qu'il en soit, M. Drack, qui
s'était juré, en venant rue François
ler de rompre toute relation avec cette
damnée famille, comme il disait,
M. Drack, sur les instances de Lau-
rence, promit de revenir la voir,
avant de quitter Paris.

— Et quand donc complex-vous
partir ? demanda Maltar inquiet.

Retournez maintenant chez M.
l'amiral Firmin de la Marche.

On se rappelle que peu après le
meurtre du jeune homme resté tou-
jours inconnu, l'amiral avait quitté
la rue de Varennes pour aller habi-
ter dans les environs du Trocadro.

C'était là que Laurence était ve-
nue, comme une suppliante, puis im-
plorer son père et que, impitoyable-
ment chassée, elle était demeurée
plusieurs heures accroupie sur l'esca-
lier, à la porte de ses parents.

On sait quelle tendresse Mme de
la Marche portait à Laurence.

C'était donc pour elle une bien
douloureuse obsession que celle
dont il fallait qu'elle fit preuve en-
vers les volontés de l'époux, c'est-à-
dire du maître, lorsqu'elle se rési-
gnait à laisser sa fille dans un aussi
complet abandon de toute affection
et de toute pitié ?

Bien souvent la malheureuse mère
avait imploré son mari, le suppliant
de permettre qu'elle allât voir Lau-
rence, ou du moins de permettre
qu'elle lui écrivit.

L'amiral avait continué à se mon-
trer inflexible.

Si elle ne se révoltait pas, si elle
courbait humblement la tête devant
cette implacable volonté c'est que le
mystère de sa vie passée lui imposait
une résignation sans limites aux or-
dres de son mari.

Seulement plus elle se soumettait à
cet impossible justicier de sa fille,
plus elle se condamnait elle-même à
de redoutables souffrances.

Elle souffrait à la fois de ses pro-
pres douleurs et de celles dont son si-
lence devait acabler Laurence.

Un jour qu'elle se trouvait seule
dans sa chambre, elle avait ouvert
au hasard les Salutes Ecrites, comme
cela lui arrivait souvent et elle y
avait lu des paroles qui ne répondaient
que trop à ses sinistres préoccupa-
tions.

— Laurence ! ma pauvre Laurence
écria-t-elle dans le fond de son cœur.
Ma fille bien-aimée ! que de temps
écoulés sans qu'il m'ait été permis de
voir ! Que de larmes tu as versées !
Comme elle essuya ses larmes M.
de la Marche entra. Il lui dit avec un
ton de reproche :

— Vous pleurez encore ?

— Hélas ! répondit humblement
Mme de la Marche, pour vous obéir
j'impose habituellement à mon visa-
ge les apparences d'une fermeté que
mon cœur dément. Mais aujourd'hui,
voyez-vous, pendant que j'étais seule,
mon courage s'est brisé !

— Songez donc ! Voilà plus de trois
mois que je n'ai vu ma fille !
— Votre fille ! riposta l'amiral avec
violence ! Je vous avais défendu de
prononcer ce nom ! Celle qui le por-
tait est morte pour nous !

Alors, laissez-moi la liberté des
larmes ! A quelle mère a-t-on jamais
retiré le droit de pleurer son enfant
mort ?

— Supposez donc, si vous le préfé-
rez, qu'elle n'a jamais existé !
— Comment pouvez-vous exiger
que je suppose cela, quand elle vit et
qu'elle souffre à quelques pas de nous,
quand le bruit de ses sanglots me
semble parfois traverser ces murail-
les et quand, depuis plus de trois mois
vous dis-je elle vit dans une horrible
souffrance.

L'amiral, si puissante que fût sa
volonté sur lui-même comme sur les
autres ne put s'empêcher tressaillir.
— Je vous avais pourtant défendu,
fit-il en proie à une profonde agita-
tion, de jamais me parler d'elle.

Mme de la Marche eut cette fois
plus de courage que les autres jours
et elle osa insister encore.

— Si coupable que Laurence ait été
dit elle, c'est votre fille. Souvenez-
vous donc de l'amour que vous lui
portiez ?

Le vieillard avait repris possession
de lui-même, ce fut un ton implacable
qu'il répondit :

— Plus vive a été ma tendresse lors
que je l'en croyais digne et plus ma
colère doit l'atteindre aujourd'hui.
Pour la dernière fois ne me parler
plus d'elle !

— Eh bien ! si vous me refusez toute
pitié pour votre enfant, demanda Mme
de la Marche en joignant les mains,
montrez-en du moins pour moi. Cro-
yez-moi. Je ne suis qu'une mère ! Je
vous en supplie à genoux ! Permettez
que je voie ma fille !

— Non. Elle ne mettra jamais les
pieds dans cette maison. Jamais.

— Soit ! mon Dieu ! pas ici, puisque
vous ne voulez pas ! Mais chez elle !
en secret !

— Non, vous dis-je, ne me deman-
dez pas cela ! A la faute sans excuse
il faut le châtiement sans pardon et
sans pitié !

— Sans excuse, affirmez-vous ! qui
sait si cependant il n'en est point
qu'elle pourrait invoquer ?

— Il n'en est jamais pour la trahi-
son d'une épouse !
Mme de la Marche sentit une bles-
sure la frapper au cœur.

De même, ce fut sa propre cause
qu'elle essaya de défendre en parlant
au nom de la cause de sa fille.

Mme de la Marche se tint accablée
et vaincue cette fois.

Dans cette tentative désespérée
qu'elle venait de faire pour Laurence,
elle plaidait sa propre cause, et nous
avons dit.

Elle l'avait fait avec tant de sin-
cérité et d'entraînement que pendant
quelques courtes minutes, elle avait
fini par oublier la faute et le châti-
ment de sa fille pour ne plus penser
qu'à la faute qu'elle avait commise
elle-même, et qui demeurée inconnue
de l'époux, n'avait pas été punie par
lui.

— Ah ! répondit-elle seulement d'une
voix sourde, vous avez raison, mieux
eût valu mourir.

Et c'était d'elle-même qu'elle par-
lait en s'exprimant ainsi.

Nous n'avons pas dit que M. et
Mme de Lamarche avaient reçu une
visite de Paulette.

Il y avait huit jours que leur petite
fille était venue rue Longchamp quand
eut lieu la conversation que nous ve-
nons de rapporter.

M. de Moray les avait prévus par
un petit mot que M. le de Moray ar-
rivée de la veille, viendrait présenter
ses respects à ses grands parents dans
la journée.

L'entrevue avait été très courte et,
qu'on nous permette d'employer ce
mot très embarrassant.

Sur les lèvres de la grand-mère et
sur celles de la petite-fille il y avait
un mot, un nom qui les brûlait et qu'elles
auraient voulu se répéter au mi-
lieu de leurs larmes.

Mais M. de Moray avait per-
mis à sa fille d'aller chez M. Mme de
la Marche qu'à la condition justement
que ce mot ne serait pas prononcé.

De même l'amiral n'avait permis à
Mme de la Marche de recevoir sa pe-
tite-fille que si nulle allusion ne devait
être faite à celle qui était toujours la
mère de Mlle Moray n'avait plus le
droit de porter le même nom que sa
fille.

Alors, entre la grand-mère et l'en-
fant, que pouvait-il y avoir de pa-
rolles librement échangées ? Le sou-
venir de l'absente attirait toutes les au-
tres au passage, et il leur eût paru
commettre une impiété en jouant la
comédie d'un entretien banal.

Ces deux femmes, aux deux extré-
mités de l'âge, unies cependant par
la douleur, s'étaient tenues étroite-
ment entrelacées, mêlant leurs larmes.

— Et tout avait été fini.

Paulette s'était retirée, annonçant
seulement qu'elle reviendrait la se-
maine suivante à pareil jour.

Le jour indiqué était arrivé enfin
et une heure seulement séparait M.
et Mme de la Marche du moment con-
venu pour cette seconde entrevue
sur un plateau une carte qu'il présen-
ta à l'amiral.

(A continuer)

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse
aux cheveux gris ou blâtres, en même temps
qu'elle leur donne une riche couleur chatain
ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. Elle
servant ou peut donner aux cheveux blancs ou
roux, une teinte foncée, les rendre plus épais,
et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule
et rend la vigueur à une croissance faible et
malade. Elle empêche et guérit les croûtes
et la teigne, ainsi que toutes les maladies du
 cuir chevelu. Comme article de Toilette
pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille ;
elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend
le cheveu doux, brillant, et soyeux, tout en
l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de Kirby, O., 25 Juil-
let, 1882 : "L'automne dernier mes cheveux
commencèrent à tomber, et dans un court
espace de temps je devins presque chauve.
J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER,
et avant que le premier flacon fût fini, la chute
des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue
commença à pousser. Maintenant ma tête
est couverte d'une chevelure abondante et
vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du McArthur
(Ohio) Enquirer, dit : "LA VIGUEUR DES
CHEVEUX D'AYER est une excellente pré-
paration pour les cheveux. J'en parle par
expérience. Elle développe une nouvelle
croissance de cheveux doux et soyeux. La
VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la
teigne."

M. ANGUS FAIRBANKS, le chef de la cé-
lèbre "Famille Fairbank", Vocalistes Ecos-
sais, écrit de Boston, Mass., 6 Février, 1880 :
"Depuis que mes cheveux ont commencé à
grisonner je me sers de la VIGUEUR DES
CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver
une apparence de jeunesse — une chose vérita-
blement très importante pour tous ceux
qui sont obligés de paraître en public."

MM. O. A. FRESCOTT, écrivant de Elm
street, No. 28, Charleston, Mass., 14 Avril
1882, dit : "Il y a deux ans environ je perdis
la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircis-
sant avec une rapidité prodigieuse. L'usage
de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une
nouvelle croissance, et au bout d'un mois
ma tête entière était couverte de cheveux
épais et vigoureux qui, continuant à
croître, devinrent aussi longs et aussi épais
qu'avant la chute. J'employai seulement un
flacon de la VIGUEUR, mais à présent je n'en
sers de temps en temps comme article de
toilette."

Nous avons des centaines de semblables té-
moignages sur l'efficacité de la VIGUEUR DES
CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve con-
firmera les plus incrédules.

PRÉPARÉ PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les Droguistes.

UNE CARTE

A tous ceux qui souffrent des maux de la vieillesse, de la débilité, de la goutte, de la gravelle, de la pierre, de la jaunisse, etc., j'enverrai une ordonnance qui vous guérira sans aucun danger. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez une enveloppe adressée au LEVIEU, 105 RUE T. ENNEN, station D. New-York City.

ATTENTION !

CHAQUE TABLETTE DE

Myrtle Navy

EST MARQUEE

T. & B.

EN LETTRES BRONZÉES

Aucune autre marque de

commerce.

PREMIER PRIX POUR LES PREMIER PRIX et Diplôme

POUR LES Fêtes de Noël — ET DE — Jour de l'An

CANADA 1876 PHILADELPHIE 1876

Les boissons par excellence pour les fêtes sont les CELEBRES BIÈRE et PORTER LABATT de LONDON.

Les plus hautes autorités médicales en recommandent l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du REV. P. J. ED. PAGE professeur de Chimie de l'Université-Laval de Québec, prouve que cette CELEBRE BIÈRE et PORTER LABATT de LONDON sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge et de houblon et qu'ils peuvent s'absorber avantageusement avec les meilleures BIÈRE et PORTER importés et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé.

Les CELEBRES BIÈRES et PORTERS LABATT de LONDON sont reconnus les meilleurs en Canada par le seul fait que la véritable étiquette est souvent contrefaite ou imitée par des brasseurs et embouteilleurs peu scrupuleux afin de tromper le public.

POUR LES FÊTES N'ACHETEZ QUE LA CELEBRE BIÈRE ET PORTER LABATT LONDON et n'en prenez pas d'autre en substitutions

En vente en gros et en détail dans les premières épiceries de Lévis et Chez

PREMIER PRIX PREMIER PRIX et Médaille

P. J. Montreuil, AGENT COIN des Cotes DAVIDSON, et du PASSAGE Levis.

Hydney, Australie 1877 P. S. — En vente le stock le plus considérable de Lévis de Bière en bon teilles. 23 décembre 1885. — Im.

1865 15 JANVIER 1886

M. BLAKE ET RIEL

La province de Québec était anxieuse de connaître l'opinion de M. Blake sur l'exécution du chef de l'insurrection du Nord-Ouest.

L'Électeur nous avait annoncé que M. Blake, au banquet de London, prononcerait un discours qui rencontrerait à la fois les vœux des conservateurs indépendants sans froisser les libéraux protestants.

Ce fameux discours, nous le connaissons enfin.

Les dépêches de ce matin nous en apportent le bout et le long. Les nationaux et les libéraux bas-canadiens qui se déclarent satisfaits ne sont pas difficiles.

M. Blake n'a pas un mot de blâme contre le gouvernement pour avoir fait exécuter Riel. Loin de là, il déclare que le tribunal qui l'a jugé avait pleine juridiction.

Nous avons hâte de voir ce que l'Électeur va dire d'une semblable déclaration.

Parlant de l'agitation qui s'est produite dans la province de Québec, M. Blake dit que certains partisans du gouvernement ont fait des demandes, des suggestions et ont accompli des actes qui ne devraient pas être approuvés suivant lui.

Loin de s'excuser d'avoir mis la tête de Riel à prix en 1870, M. Blake déclare emphatiquement que Scott a été victime d'un meurtre et que les coupables devaient être punis. Aucune partie du pays ne doit avoir besoin de faveur spéciale pour cause de race ou de religion, a-t-il ajouté.

M. Blake termine en disant qu'il ne désire pas faire de l'échec de Riel un trépan politique. Il ne veut pas non plus créer ou cimenter des liens de partis avec le sang du condamné. Il ne veut pas essayer d'ouvrir les portes conduisant au pouvoir au moyen d'une clef teinte de sang.

C'est clair, n'est-ce pas? M. Blake repousse tout alliance avec ceux qui veulent faire de l'exécution de Riel une question de vie ou de mort pour le gouvernement.

Il le dit du reste formellement dans la péroraison de son discours.

" Je n'ai eu connaissance d'aucun pacte politique ou d'aucune alliance. Je suis complètement libre de toutes attaches à ce sujet. Je n'ai eu aucune entente avec personne en dehors de mon parti.

Ainsi, c'est bien entendu, ceux qui ont espéré en M. Blake n'ont pas besoin de s'y méprendre. S'ils veulent aller à lui, ils sont libres de le faire, mais M. Blake ne se laissera pas dicter des conditions par eux.

Nous ne croyons pas qu'il y ait un seul Canadien-français, ayant un peu de cœur, qui voudrait accepter une alliance sous de pareils auspices.

Voilà toute la considération que M. Blake témoigne, à la première occasion qu'il a de parler en public, pour ceux qui depuis deux mois, battent ciel et terre pour demander la tête des ministres qui ont consenti à l'exécution du chef des métis.

On nous demande de quitter nos chefs pour suivre un homme qui s'il eût été au pouvoir, aurait agi comme eux.

Le changement—autre qu'il serait des plus humiliants—ne nous apporterait aucun bénéfice, et nous croyons qu'il vaut mieux encore rester fidèles à ceux qui nous ont rendu justice pendant un demi siècle.

Les perspectives que M. Blake nous offre sont si peu alléchantes, qu'il est à peu près certain que les députés bas canadiens y penseront à deux fois avant de renverser le gouvernement.

CA ET LA

M. le comte de Saint Phalle, commandant des îles St Pierre et Miquelon, vient d'être promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur.

Le comte de Saint Phalle a vingt-huit ans et demi de service, dont treize ans passés aux colonies.

Le commandant de Saint Phalle gouverne la colonie de Saint Pierre depuis le 18 janvier 1880.

Il est le trente quatrième successeur du capitaine d'infanterie, le baron de l'Espérance, qui fut chargé après le traité de 1763, de prendre possession des îles St Pierre et Miquelon au nom de la France.

M. de Saint Phalle est un ami dévoué du Canada. Il s'intéresse vivement à la colonisation des plaines du Nord Ouest et de la vallée du lac St Jean et à l'amélioration de la navigation du golfe St Laurent.

Nous offrons nos plus sincères félicitations à ce gouverneur si sympathique.

Un électeur de Mégantic écrit à la Mine de pour lui demander le texte français du discours prononcé récemment par M. François Langeleir, à Saint Hyacinthe, sur la question Riel. Il paraîtrait qu'on a fait traduire en anglais ce discours, en accommodant la traduction de façon à ne pas froisser les Orangistes du comté, qui insistent, dit-on, une terreur profonde au chef rouge; mais ceux

ci, d'autre part, sont défilants et soupçonnent la traduction de ne pas être exacte.

M. PAMPHILE LEMAY

Notre ami, M. Pamphile Lemay, vient de recevoir de l'éminent géographe français, Onésime Reclus, une lettre fort sympathique. Nous sommes heureux de pouvoir en donner la primeur à nos lecteurs. On s'occupe en France du mouvement littéraire canadien, le témoignage si flatteur que M. Onésime Reclus rend à un de nos rés doit être un encouragement pour tous les jeunes travailleurs.

PAYILLON DE CHAINTEAUVILLE

Neveux.

(Seine et Marne)

24 décembre 1885.

LOUISBURY, V. de la prov. et à 72 kil. O.-S.-O. de Québec (Canada, Dominion), ch. J. du comté de Lotbinière, sur la rive de St. Laurent, en face du comté de Portneuf, 2000 hab. (Canadiens-Français).—Fonderies, moulins, scieries.—Patricien poète Pamphile Lemay, qui fut consacré de beaux vers dans ses poèmes des Vengeances.

Voilà les deux lignes consacrées à maître Pamphile Lemay, dans le grand dictionnaire universel de géographie de Vivien de Saint-Martin, par son serviteur Onésime Reclus.

J'ai lu vos Vengeances avec un très grand plaisir; elles me sont arrivées, je ne sais comment, ni de qui, pas de vous certainement, car je me le rappellerai.

Je ne suis pas parmi les heureux, qui ont vu L'air des clochers d'argent du bourg de Lob nère, mais vous avez décrit avec tant d'âme, votre beau pays que, devenu momentanément Lotbiniérien, je me suis passionné pour vos Canadiens et votre Indien. En toute bonne foi, vous avez fait là une œuvre trop longue à mon sens, car, nous autres vieux Français, nous ne supportons plus que le court—mais elle est pleine de beaux vers et je la trouve originale; on n'y sent pas l'imitation des modèles français; or, c'est une chose précieuse que l'imitation! Vos Vengeances se tiennent debout par elles-mêmes; elles sont bien à vous, et ont à mon avis, l'ouvrage le plus canadien qu'aient fait jusqu'à ce jour les poètes du Canada.

Je regrette moins vos poèmes couronnés. Quant à votre traduction, elle ne répond pas à l'idéal que nous nous faisons aujourd'hui d'une traduction; elle est dans le genre du XVII^e Siècle, pas assez serrée, dans le style des belles lettres, maintenant nous n'admettons plus que la traduction hardiment conçue, et nous avons en cela des chefs-d'œuvre; je sais, l'autre jour, des odes d'Horace rendues vers pour vers avec une précision magistrale. C'est admirable; et pour traduire ainsi, l'on doit sauter par dessus la langue, la forme du XVII^e Siècle, pour revenir à celle du XVI^e. Si jamais, vous étiez un français de cette époque vous le jugeriez incomparable en force, en richesse, en souplesse, en poésie, en concision. C'était une langue merveilleuse à laquelle, je vous le dis avec bonheur, nous retournerons de plus en plus.

L'étude de notre seizième siècle (et aussi ceux qui l'ont précédé), l'admission des mots patois (tous excellents) qui vivent encore dans nos provinces (Canada compris), l'abandon de quelques règles étroites, héritage du siècle classique; avec cela nous avons la prétention de refaire du français ce qu'il fut, l'idéale le plus riche et le plus souple.

C'est parce que j'ai tenté de rendre au français les mots canadiens peignant l'état, la condition des glaces de terre et de mer que je vous ai envoyé la traduction de M. Trigant, agrémentée de ma préface. Cette incursion dans votre vocabulaire n'est pas un hasard, une fantaisie; elle fait partie d'un plan de campagne cher à beaucoup d'entre nous; et avant qu'un demi siècle ait coulé le français aura repris son antique et admirable vigueur.

Dans le livre que je vous enverrai samedi, 2 janvier 1886, de Paris, vous trouverez une centaine de mots d'origine et des mots de la province. Ce ne sont pas là des néologismes, mais des paléologismes. Comme Antic nous serons fiers, en touchant le sol natal, la vieille terre de France.

Ce livre c'est la terre à vol d'oiseau, absolument faite, et à peu près double, avec des gravures magnifiques. Des succès en France en est énorme (peut être à cause de ces images). J'y ai parlé avec amour de la France, de l'Algérie, du Canada. Avec amour, donc avec éloquence—on me le dit du moins.

A vous avec dévouement, HENRI ADAM, Directeur des Vengeances.

U N I O N D E M A R I A G E

Jugement de NN. SS. les évêques de Québec et de Montréal.

Le Star de mardi a jugé à propos de parler de la décision rendue par Mgr de Montréal au sujet du mariage du Meilo Elizabeth Globensky, seconde fille de M. Globensky, de Saint-

Eustache, avec son cousin, Daniel Wilson, de St-Jérôme.

Comme les renseignements qu'il donne à ce sujet sont incomplets et peu exacts, nous donnons ci-dessous le texte même de la décision de Mgr Fabre à la demande des parents de l'une des parties.

Edouard Charles Fabre, par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc. etc.

A tous qui les présentes verront, savoir faisons :

1^o Vu la requête à nous présentée par demoiselle Elizabeth Globensky, catholique, de la paroisse de Saint-Eustache, en notre diocèse, en date du 19 décembre courant, laquelle demande la déclaration de nullité d'un mariage contracté avec Daniel Wilson, le douzième jour de décembre courant, alléguant pour raison :

2^o Vu l'enquête à nous présentée par demoiselle Elizabeth Globensky, catholique, de la paroisse de Saint-Eustache, en notre diocèse, en date du 19 décembre courant, laquelle demande la déclaration de nullité d'un mariage contracté avec Daniel Wilson, le douzième jour de décembre courant, alléguant pour raison :

3^o Vu les certificats produits ;

4^o Oui, sur le tout, M. T. Harel, prêtre, défenseur du lien matrimonial en cette cause ;

5^o Nous avons constaté que la dite Elizabeth Globensky et le dit Daniel Wilson, étant tous deux catholiques, ne pouvaient contracter mariage que devant leur propre curé, et que de plus ils étaient et sont liés par l'empêchement dirimant du second degré de consanguinité en ligne collatérale, dont dispense n'a pas été accordée par l'autorité ecclésiastique ;

6^o Vu l'enquête faite en cette cause ;

7^o Vu les certificats produits ;

8^o Oui, sur le tout, M. T. Harel, prêtre, défenseur du lien matrimonial en cette cause ;

9^o Nous avons constaté que la dite Elizabeth Globensky et le dit Daniel Wilson, étant tous deux catholiques, ne pouvaient contracter mariage que devant leur propre curé à Montréal, ou le Coadjuteur de Trente est en pleine vigueur. 2^o Parce que les contractants étaient et sont liés par l'empêchement dirimant du second degré de consanguinité en ligne collatérale, dont dispense ne leur a pas été accordée.

En conséquence nous déclarons nul et invalide le mariage contracté le douze décembre courant, entre la dite Elizabeth Globensky et le dit Daniel Wilson. 1^o Parce que le dit mariage a été contracté entre deux catholiques devant un ministre protestant, en dehors de la présence de leur propre curé à Montréal, ou le Coadjuteur de Trente est en pleine vigueur. 2^o Parce que les contractants étaient et sont liés par l'empêchement dirimant du second degré de consanguinité en ligne collatérale, dont dispense ne leur a pas été accordée.

Evêché de Montréal, ce 31 déc. 1885. (Signé) EDOUARD CHARLES, Ev. de Montréal.

Ev. de Montréal. Elzéar Alexandre Taschereau, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, archevêque de Québec, assistant au Trône Pontifical.

A tous qui, les présentes, liront, faisons savoir que, vu la sentence rendue le 31 décembre 1885, par Sa Grandeur Mgr Edouard Charles Fabre, évêque de Montréal, déclarant nul et invalide le mariage contracté à Montréal le douzième jour de décembre de la dite année 1885, entre Daniel Wilson et Elizabeth Globensky, le premier de la paroisse de St Jérôme, la seconde de la paroisse de St Eustache, diocèse de Montréal, parce que le mariage des dits Daniel Wilson et Elizabeth Globensky, tous deux catholiques, a été contracté devant un ministre protestant, et parce que les dits Daniel Wilson et Elizabeth Globensky sont cousins au second degré de consanguinité, parenté dont il n'a pas été obtenu de dispense de l'autorité légitime.

2^o L'appel à nous fait de la dite sentence, en notre qualité de Métropolitain, par le révérend M. T. Harel, prêtre défenseur du lien matrimonial en la dite cause ;

3^o L'acte de mariage et les autres documents qui accompagnent la sentence du dit Mgr Edouard Charles Fabre évêque de Montréal, lesquels documents prouvent suffisamment que les dits Daniel Wilson et Elizabeth Globensky sont catholiques et qu'ils ont contracté un prétendu mariage devant un ministre protestant et que de plus ils sont liés par une parenté du second degré de consanguinité ;

Attendu que le mariage se trouve nul en vertu d'un décret du Concile de Trente, lequel décret est en plein vigueur et force dans tout le diocèse de Montréal ;

Attendu, en second lieu, qu'il existe entre les dits Daniel Wilson et Elizabeth Globensky une parenté du second degré de consanguinité, qui établit un empêchement dirimant, lequel empêchement n'a pas été levé par qui de droit ;

Où sur le tout le révérend Messire J. E. Fenilant, prêtre, défenseur du lien matrimonial en la dite cause en appel.

En conséquence, nous déclarons que la dite sentence du dit Mgr Ed. Charles Fabre, évêque de Montréal, est bonne et valable et que le dit mariage contracté entre les dits Daniel Wilson et Elizabeth Globensky est nul et invalide, pour les raisons alléguées, et qu'il est libre aux dits Daniel Wilson et Elizabeth Globensky de contracter une autre alliance.

Donné à Québec, sous le sceau de Notre Vicaire Général, le sceau de

l'Archidiocèse et le contre-seing de Notre Secrétaire, le 7 janvier 1886.

(Signé) CYRILLE E. LEGARE, V. G., Official. C. A. MAROIS, Secrétaire.

Nous devons ajouter que depuis le jour de son mariage M^{lle} Globensky a demeuré chez son père et qu'elle est depuis un mois chez son frère aîné, M. Lambert Globensky, 120 rue de Berry.

L'affaire est maintenant portée devant la Cour Supérieure, afin d'obtenir la déclaration de nullité du mariage, pour les fins civiles.

A la cordiale invitation de M. J. E. Bédard, maire de Ste-Foye et préfet du comté de Québec, un certain nombre d'amis se réunissaient mercredi soir, à sa résidence à Sainte-Foye.

Parmi les invités on remarquait Sir Adolphe Caron, député du comté, MM. Tarte, Chasse Casgrain, Dr Laurin, Etienne Roberge, Robitaille.

Vers dix heures les invités se réunissaient autour d'une table somptueuse où plusieurs santés furent proposées. Sir Adolphe, en réponse à la première de ces santés, a donné un résumé de sa conduite politique, et des motifs qui l'ont fait agir, tant comme ministre que comme député du comté de Québec. Son discours a été vivement applaudi.

Le deuxième toast fut porté à M le préfet du comté qui y répondit en termes très heureux.

MM. Tarte et Chasse Casgrain parlèrent ensuite.

Les discours prononcés par ces deux messieurs sont certainement deux des plus brillants discours qui aient été prononcés sur la question Riel.

Après avoir bu à la santé des dames, les invités se séparèrent à une heure du matin, enchantés d'une aussi magnifique réception. M. et Madame Bédard, ont fait les choses royalement et la soirée s'est passée de la manière la plus agréable possible.

GAZETTE UNIVERSELLE

—La Vallée d'Ottawa annonce que le général Sir Frederick Middleton et Lady Middleton ont exprimé leur intention de présenter sous peu une médaille à l'Artillerie de Garrison de Montréal en reconnaissance des services qu'elle a rendus dans la campagne du Nord-Ouest.

—M. William E. Leskey, historien, a écrit une lettre sur la question irlandaise. Dans cette lettre il dit que tout homme d'état anglais qui demande qu'on renette la propriété du gouvernement en Irlande aux partielles, est un traître ou un fou. Vouloir organiser un parlement irlandais, serait, croit-il, faire un acte de fatuité et de faiblesse sans précédents dans l'histoire de l'Irlande. Ce que l'Irlande a besoin dit encore Leskey, c'est qu'on lui rende sa liberté.

Si on ne rétablit pas les lois de l'empire en Irlande, ce sera la mort des industries. Cet état de choses sera suivi d'une anarchie qui ne pourra être exprimée que par l'épée.

—Deux détachements d'ingénieurs ont commencé lundi, l'exploration de la ligne de chemin de fer destinée à relier Montréal à Smith's Fall. La construction de cette ligne sera commencée de bonne heure au printemps et l'on croit qu'elle sera terminée avant la fin de l'année. La compagnie espère abréger de cinquante milles, par cette voie, la distance qui sépare Montréal de Toronto.

—Il y a eu mercredi à Ottawa une réunion au bureau du ministre de l'Agriculture, des agents et autres personnes intéressées dans l'exposition coloniale qui doit être tenue à Londres. Au nombre des personnes étaient MM. L. G. Desjardins, C. E. Stephenson, A. W. Wright, A. R. Pringle, Alix Luth et W. Saunders.

On s'est occupé soigneusement de tout ce qui avait été fait jusqu'à présent. On s'est posé aussi la question de savoir comment on pourrait placer tous les produits dans l'espace réservé au Canada. Ces produits représentent toutes les parties de la puissance. Toutes les industries du Canada y seront représentées ainsi que ses produits naturels de toutes sortes. Il en sera de même de l'agriculture et de l'horticulture.

—Il y a quelques mois, une certaine mistress Pratt adressa, à la reine d'Angleterre, la supplique suivante :

" En 1867, le fils de la maison où j'étais gouvernante m'épousa, contre le gré de ses parents. Après s'être ruiné dans de malheureuses spéculations, il mourut, me laissant ainsi que ma fille Ellen, dans la dernière misère; ses parents qui sont riches, ne voulurent nous accorder aucun secours. Dans ma détresse, voyant mon enfant dépérir, je le cédai à une troupe de danseurs de corde. Voilà que ces jours derniers le frère de mon mari vient de mourir, lui léguant 150,000 livres sterling (près de 4 millions de francs); mais il y a plus de cinq ans que je n'ai eu de ses nouvelles.

Mistress Pratt terminait en priant

Sa Majesté de faire faire des recherches, pour retrouver sa fille. La reine en donna l'ordre, et l'on vint de découvrir que la jeune fille, pendant que la fortune courait après elle, avait été tuée, à Mexico, par un jeune homme dont elle avait repousé les avances.

Le mère hérite de ces millions... mais elle est devenue folle de douleur.

—L'honneur d'habiter Paris coûte cher.

En effet le budget de la ville s'élève à 370,925,000 francs; la population contribuable de Paris étant de 2 millions d'âmes, il s'ensuit que chaque habitant paie en moyenne 180 francs par an d'impôts à la ville, sans préjudice de ceux qu'il acquitte chez le percepteur.

—Un journal scientifique, le Cosmos, raconte qu'on a installé un téléphone qui relie la résidence de la princesse Victoria de Suède avec la chapelle du château; la santé de la princesse ne lui permet pas toujours de se rendre aux offices; elle peut ainsi le suivre sans quitter ses appartements.

—Résultat des élections de la société St Jean Baptiste, qui ont eu lieu le 2 janvier, à Salem, Mass.

Rév. Père Vézina, chapelain; J. Désilets, président; F. Chouinard, vice prés.; C. Rensselaer, sec. arch.; C. Lebel, ass. sec. arch. E. Simard, sec. corr.; D. Lamontagne, sec. trés.; J. P. Parizeau, col. trés.; A. D. Parizeau, ass. col. trés.; A. Parizeau, com. ord.; Angé Parizeau, ass. com. ord.

Comité d'Enquête.—T. Demers, M. Demers, D. Bernier, P. Tardif, A. Coriveau.

—Comité nos lecteurs ont dû l'apprendre, M. Louis Fréchette l'exécuteur de la Patrie, demeure depuis quelques mois à Nicolet, endroit poétique "il en fut un, et que M. Fréchette n'a toujours aimé. Éloigné de la politique, qui l'était pas faite pour lui, M. Fréchette s'est occupé dans sa solitude de la révision de ses œuvres. Il partira dans quelques semaines pour l'Europe et fera publier son "Epopée Nationale" à Paris. Nos félicitations.

—La commission nommée pour régler les réclamations du Nord-Ouest s'est réunie, mercredi, à Ottawa; étaient présents les colonels Jackson Forest et Whitehead, le major Mc-Gibbon, MM. Holt et Dixon, et le Major Gay. On a pris en considération les réclamations du chemin de fer Pacifique canadien pour les transports.

—Les douze enfants de M. Fox, de Gowanda, état de New York, doivent avoir une réunion de famille ces jours-ci. Aucun d'eux n'a pas moins de six pieds de haut et le plus grand pèse 256 livres. Leurs parents ont vécu soixante ans ensemble; le père est mort à l'âge de quatre vingt ans et sa veuve, qui était du même âge que lui, l'a suivi le lendemain dans la tombe. M. Fox avait une taille de six pieds deux pouces et pesait 250 livres. Ses douze enfants sont tous mariés et ont, à leur tour, chacun six enfants. Un de ceux-ci à peine âgé de dix sept ans, a une taille de six pieds trois pouces. Détails non moins curieux, tous les enfants de M. Fox, et tous les petits enfants sont nés régulièrement à deux ans de distance l'un de l'autre.

—La cause de John MacGee, accusé d'avoir voulu extorquer de l'argent au prince de Galles, au moyen de lettres de menaces, a été instruite, mercredi, devant les assises criminelles de Londres. Le prisonnier, sur l'avis de son avocat, a plaidé coupable. Il a déclaré en outre que sa lettre au prince ne contenait que des faussetés, qu'il n'avait eu l'intention de lui faire du mal et que c'est la misère qui lui a fait commettre ce méfait. La sentence sera rendue aujourd'hui.

—Les archéologues de la Loire-Inférieure sont dans la joie. En faisant des fouilles aux environs de Nantes, on a découvert les fondations d'un vaste hippodrome et une voie romaine conduisant à la Loire. Là, on a trouvé quantité de villas prouvant l'existence d'une ville; un théâtre contenant quatre mille places, de nombreux bijoux, des poteries. Les savants cherchent des inscriptions pouvant préciser une époque.

—On a fait lundi après-midi, à l'hôpital Hahneman, une opération qui a été suivie avec intérêt, parce que le patient était précédemment atteint de la même maladie que le général Grant. L'homme était âgé de 60 à 65 ans. Un cancer à la racine de la langue avait rongé profondément les chairs et endommagé la mâchoire, à gauche. Des incisions furent faites et on jugea nécessaire d'enlever à peu près trois pouces de la vue. Le cancer était alors exposé à la vue. Le cancer fut coupé et les blessures cautérisées. Les chairs furent réunies et l'incision fermée. Le médecin est d'opinion que le patient pourra encore vivre longtemps, mais que le cancer fera de nouveau son ap-

On dit dans quelque autre partie du corps et finira par causer la mort. Le patient est en bonne santé et a lu les journaux.

TELEGRAPHIE

ANGLAETERRE

Londres, 14 janvier.

La Grèce et la Serbie vont former une alliance contre la Bulgarie.

Le roi de Bavière a défendu à son cabinet d'intervenir dans les affaires de son échiquier. Les membres en conséquence vont tous résigner. Les dettes du roi forment un montant de 15,000,000 de marks.

Le parlement impérial s'ouvrira demain jusqu'à mercredi prochain.

Il paraît que Gladstone et ses collègues se sont recouverts avec lord Spencer et Graouville, le comte Derby, le marquis d'Harlington et Sir William Harcourt. Gladstone choisira, dit-on, la première occasion pour renverser le gouvernement.

Un cyclone a passé sur les comtés du midi de l'Angleterre, hier. La station à Stratford, sur-Avon, a été démolie et la circulation des trains a été interrompue pendant quelque temps.

Deux hommes ont été tués à Wednesbury; des rapports de tous les endroits où le cyclone a passé disent que les arbres ont été déracinés et les maisons renversées.

Sir Herbert Maxwell, membre conservateur du parlement, a l'intention d'introduire son bill pour infliger aux dynamitards la peine du tout.

Ce qui confirme le fait que l'Allemagne a pris possession des îles Samoa, c'est que le prince Bismark et lord Salisbury en ont reçu la nouvelle, il y a quelques jours. Le comte von Bismark, l'ambassadeur allemand en ce pays, a eu une entrevue avec lord Salisbury et lui a assuré que le gouvernement allemand n'a pas en connaissance d'un projet de prise d'Albia ou d'aucune des îles de Samoa. Le gouvernement, a-t-il dit, n'est pas prêt à sanctionner l'action du commandant de l'Albatros sur les faits qui sont jusqu'ici connus. Au contraire, le gouvernement allemand désire maintenir la politique que suivait l'Angleterre et les Etats-Unis.

Le Daily Telegraph dit que le gouvernement va faire passer un bill pour l'abolition de la vice royauté d'Irlande. C'est en conséquence de cette demande que le comte de Carnarvon a donné sa démission.

FRANCE

Paris, 14 janvier.

On annonce qu'un juge de paix de Paris vient de mettre 10,000 fr. à la disposition de M. Pasteur, pour l'aider à poursuivre ses grands travaux. Ce juge de paix a agi comme exécuteur testamentaire d'une dame qui a laissé une forte somme, destinée à encourager les auteurs de découvertes utiles.

Le président Grévy a envoyé, aujourd'hui un message au Sénat et à la chambre des députés remerciant ces deux corps de l'avoir réélu président. La République dit M. Grévy, est la forme du gouvernement que veut le peuple.

Le tribunal a fait l'éloge de l'armée et de la marine française.

Le préfet du département de l'Eure a été assassiné pendant qu'il était dans les chars. Son cadavre a été jeté en bas du train pendant qu'il était en mouvement.

Il était venu de Paris pour recevoir des instructions du nouveau ministère de l'Intérieur. Son cadavre a été trouvé et il avait les yeux et les crânes défoncés. Le défunt avait en sa possession une forte somme d'argent. Les assassins lui ont enlevé 533 francs.

Barrem était père d'une nombreuse famille.

Cette affaire a été confiée à d'habiles détectives qui s'en occupent activement.

M. Leroyer a été réélu président du Sénat avec une majorité de 21 voix.

Une société a été formée dans le but d'empêcher tous les chiens qui ne sont pas astucés.

Le président Grévy a signé un décret accordant l'amnistie aux personnes coupables d'offenses politiques depuis 1880 et commuant les peines de plusieurs criminels contre les lois de l'état.

Les radicaux ont décidé de s'unir aux députés de l'extrême gauche afin de former une parti solide.

Les opportunistes et les libéraux modérés suivront probablement cet exemple aux fins de se donner une plus grande force.

IRLANDE

Dublin, 13 Janv.

Michel Davitt, approuve le projet soumis d'acheter les réclamations pour loyers des Landlords; et il demande qu'une commission d'arbitres anglais et irlandais soit nommée pour faire les conditions de la vente.

Les bureaux des gardiens des unions pour les pauvres à leur réunion hebdomadaire à jour'hui à Rismore, comté de Waterford. Une foule d'ouvriers pénétrèrent alors dans la salle de réunion et faisant des menaces demandèrent des secours pour eux et leurs familles. Ils menacèrent de tout saccager les termes avoués si on ne leur accordait pas un prompt secours.

ESPAGNE

Madrid, 14 janvier.

M. Valera, ministre espagnol à Washington, sera transféré à Bruxelles.

Son successeur n'est pas encore nommé.

Les autorités douanières ont saisi un certain nombre de gibets et de munitions dans un village sur la frontière française. Le commandant en possession de ces armes et qui avait été un carliste, a été trouvé enfoncé dans la neige et gelé à mort.

Les personnes arrêtées à Carthagène, récemment à la prise du Fort Saint-Julien, étaient Ruiz Zorrilla et un républicain du nom de Galves d'avoir organisé le complot pour s'emparer du fort.

ALLEMAGNE

Berlin, 14 Janv.

L'Empereur Guillaume a ouvert la Diète aujourd'hui.

Dans son discours Sa Majesté expliqua la dépression du commerce par l'excès de production; excès qu'il est impossible de prévenir par des mesures légales.

L'Empereur a annoncé que des projets de loi seraient soumis pour la construction des chemins de fer et canaux; pour améliorer l'état du peuple et empêcher l'établissement de fausses concurrentes déloyales aux Allemands.

MONTREAL

On a pris des mesures aux Etats-Unis pour empêcher certains tailleurs et marchands de fourrures de Montréal, de frauder les douanes américaines.

Le comité de secours aux victimes des dernières inondations, continue son travail.

Il y a seulement que 7 à 8 sauvages de Caughnawaga qui n'ont pas été vaccinés. Les autorités de santé vont les poursuivre s'ils persistent à ne pas se faire vacciner.

Avec la baisse de Peau, les manufacturiers, qui ont juste à cette saison plus de commandes qu'ils n'en peuvent remplir, vont reprendre leurs opérations et donner de l'emploi aux 10,000 ouvriers qui viennent d'être mis sur le pave par l'inondation.

Le montant des dépenses faites par le département de santé pour la variole, jusqu'à la fin de 1885 s'élève à \$137,790.69.

Demain soir le club national s'assemblera à la Patrie. Sujet de discussion: "La peine de mort pour offense politique doit-elle être abolie au Canada comme chez toutes les autres nations civilisées."

La cause de l'hon. M. Laflamme contre le "Mail" de Toronto a été appelée ce matin en Cour Supérieure, première division.

M. Laflamme réclame \$15,000 de dommages intérêts et \$10,000 pour un libelle publié contre lui dans le "Mail" le 8 décembre 1884, et \$5,000 pour dommages causés par les allégations des défendeurs dans leur plaidoyer.

M. Laflamme est représenté par M. Laflamme, M. Kerr, Q. C. et M. Geoffroy comme conseil.

M. MacMaster comparait pour le "Mail" avec MM. Girouard et McGibbon, comme conseils.

Plusieurs témoins ont été entendus. L'enquête de la part de la demande est terminée. La défense fera son enquête demain.

RESUME TELEGRAPHIQUE

La voie des chemins de fer entre Chicago et Omaha est maintenant débloquée. Les trains circulent comme à l'ordinaire.

Deux nouveaux cas de variole ont été signalés à Chicago.

Par suite des pluies torrentielles, des inondations se sont produites dans les Balkans et ont causé des dégâts considérables. Plusieurs villages ont été complètement détruits.

Aucune nouvelle relative à l'occupation des Samoa par le vaisseau de guerre "Albatros" n'est arrivée à Berlin. Le gouvernement allemand adhère au traité de neutralité conclu avec l'Angleterre relativement aux îles Samoa.

On a trouvé à Jeannerette dans une fosse, le cadavre à moitié vêtu et horriblement mutilé de Emma McWilliam. Il n'y a aucune trace du meurtrier.

La filature de Aix la Chapelle a été incendiée, vendredi dernier; 15 personnes ont péri dans les flammes.

Les troupes anglaises ont eu un engagement avec les Dacois, à Sagain. Ces derniers ont perdu une soixantaine d'hommes. Les Anglais n'ont eu qu'un seul homme de tué et trois de blessés.

Les réclamations des créanciers du roi Tibau s'élèvent à la somme de 1,500,000 roupies.

Depuis le 24 décembre, la paroisse de Joliette emplit un nouveau vicar, le révé M. J. Prôlx.

Nos plus sincères félicitations à notre confrère, l'Étudiant, à l'occasion de son entrée dans sa deuxième année.

Mardi matin, à Bath, Me., James F. Hodgdon, trouvé coupable du meurtre de sa mère, a été condamné à l'emprisonnement perpétuel.

Il est probable que la compagnie manufacturière Washington, de Lawrence, Mass., reprendra ses opérations sous peu.

Il y a eu une collision sur le chemin de fer Baltimore et Ohio, mercredi. Un mécanicien et trois chauffeurs furent tués.

La paroisse canadienne de Turner's Falls, Miss., qui comprend 600 communicants, vient de terminer l'église qui était commencée depuis un an.

La compagnie de chemin de fer Baltimore et Ohio a réduit de \$4 le prix de ses billets de passage pour l'Ouest.

Lundi dernier, un canadien du nom de Philippe Perry qui travaillait à la construction d'une maison à Laconia, N. H., est tombé d'un échafaudage, se tuant instantanément. Il laisse une femme et deux enfants.

P.ès de 680 canadiens ont assisté à la première messe qui a été chantée dans la nouvelle église de Northampton.

George Provost, de Bellows Falls, Vt., est tombé entre deux charrues en mouvement et s'est fait mutiler un bras et une jambe. L'amputation du bras a été jugée nécessaire. Provost est père de famille.

On rapporte deux décès causés par la variole dans une famille canadienne de Blackstone, Mass. Des mesures sanitaires ont été prises.

Le navire William, de Yarmouth, N. E., s'est échoué, mardi, à six milles plus bas que Galveston, Tex.

COURRIER DE LEVIS

Température du golfe. Vents modérés du sud, beau temps doux.

Pont de glace

Le pont de glace de l'île d'Orléans est pris depuis hier.

Jolie spéculation

M. Gump, député fédéral de Kingston, vient de vendre pour la jolie somme de \$250,000 les mines d'or et d'argent qu'il possédait dans le Colorado.

Publication

Il paraît qu'on doit reprendre la publication des Nouvelles soires Canadiennes, qui était suspendue depuis quelques semaines.

Les qualités que possède la Salspareille d'Ayer purifié le sang, a rendent inappréciable pour toutes les maladies de la peau.

Condamnés à mort

Tous les rats, tapées, souris, mulots et autres vermine depuis la maison Piot, Frères, 28, rue Sainte-Croix, Paris, a envoyé le "Tord Boyaux" à MM. Ed. Morin, à Québec.

15 cents la grande boîte chez tous les pharmaciens et épiciers.

Eau miraculeuse

Vous tous qui êtes sujets à des indigestions, à la constipation, n'oubliez donc pas qu'il existe un remède des plus efficaces, qui vous apportera non seulement du soulagement, mais une guérison complète si vous persévérez à en faire un usage constant pendant quelque temps. Ce remède qui jusqu'à aujourd'hui a remporté les plus grands succès, n'est autre que l'Eau Minérale de St-Léon.

La goëlette "Marie Flore"

C'est le capitaine Laurent J. Bouillon qui était à la tête des cinq braves marins qui se sont embarqués à bord de la goëlette "Marie Flore", en face de la Pointe au Père, et non le capitaine Lucien Bouillon, comme il a été annoncé dans les dépêches maritimes du "Chronicle". Ce dernier est demeuré à terre, mais son fils Lucien Bouillon forme partie de l'héroïque équipage commandé par son homonyme.

Laurent J. Bouillon est un capitaine au long cours, un loup de mer qui a fait ses preuves.

Le fer, la Potasse, et les meilleurs altératifs végétaux, font de la Salspareille d'Ayer un remède sans égal pour le sang.

Nesouffrez plus

Plusieurs maladies, telles que la diphtérie, la scarlatine et la fièvre typhoïde, sont généralement suivies de douleurs rhumatismales et autres qui atteignent quelquefois un degré de gravité qui, s'il ne met pas la vie des malades en danger, est fort pénible. Ces douleurs, quelque soit leur nature, disparaissent presque toujours sous l'action bienfaisante de l'Huile Electrique Magicienne de Bourk. C'est pourquoi ce remède devrait se trouver dans toutes les familles.

Agence générale, à Québec, aux pharmacies Dr Ed. Morin & Cie, 314 rue St Jean, et 3234, rue St Pierre. En vente dans toutes les pharmacies.

Le public est souvent très injuste mais lorsque le droit se manifeste d'une manière claire, il l'approuve; ses jugements se font quelquefois attendre longtemps et définitivement le verdict qu'il prononce est juste. Tel est le cas pour la manufacture du tabac "Myrtle Navy". Le public a enfin rendu son verdict au sujet de ce tabac qui est de qualité supérieure, et ce verdict fut tout-à fait en sa faveur.

COURRIER DE QUEBEC

Conférence

M. Napoléon Legarde, M. S. R. C., donnera ce soir une conférence dans la salle de l'Institut. Sujet: "La langue que nous parlons."

Feu

Hier matin le feu s'est déclaré à l'Hôpital de la marine. On a réussi à maîtriser les flammes avant qu'elles aient pu commettre des dégâts trop considérables.

La variole

Il y a une quinzaine de jours, cinq familles de St-Ambroise de la Jeune Lorette, étaient atteintes de la variole. On nous informe qu'aujourd'hui il y a dix familles de ce village, infectées du fléau. En conséquence le Bureau de Santé ne doit pas perdre de vue cette terrible maladie qui est aux portes de Québec, et il serait urgent de continuer une inspection vigoureuse des passagers qui arrivent par la voie du lac St-Jean, vu que bon nombre de personnes de Lorette voyagent sur cette ligne.

Cour de police

Amédée Paquet accusé de vol à l'égise St-Patrice, a été condamné à six mois de prison.

Alfred Grenier plaide coupable du vol commis à l'égise du Château Richer, et en conséquence, est condamné à quatre mois de prison.

Conseil de ville

Il y aura ce soir à 7.20 heures, une séance spéciale hebdomadaire du conseil municipal de la ville de Québec.

Ovide Musin

Sur l'invitation des autorités de l'Université Laval, le célèbre artiste Ovide Musin a donné une nouvelle preuve de son talent supérieur hier après midi, dans la salle de promotions de l'Université Laval. Parmi les personnages distingués qui se pressaient dans la salle on remarquait: Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque, le Grand vicaire Légaré, le Grand Vicaire Hamel, M. l'abbé Laflamme, les prêtres de l'Archevêché, du séminaire, etc, etc.

L'auditoire se composait en partie des ecclésiastiques du séminaire, des élèves du séminaire, des étudiants de l'Université Laval et des aspirants de l'Université de la pratique du droit.

Le célèbre artiste a exécuté plusieurs morceaux qui ont emporté l'auditoire.

Raison.—Le remède du Dr Sey est le plus grand bien du jour, parce que d'a dispesie est le plus grand mal du jour.

Un fait rare

On nous informe qu'un monsieur et une dame de l'Angle Gardien ont réussi à traverser en chaloupe de ce dernier en froit à St-Pierre de l'Orléans, le premier de janvier. C'est un fait rare qui vaut la peine d'être mentionné.

Examens du barreau

On prétend que cette année, les questions demandées aux examens du barreau sont très difficiles, et deux candidats pour l'admission à la pratique se sont retirés après les avoir examinés sans subir leurs examens; les examinateurs sont:

MM. T. Chas. Casgrain, W. C. Langue et Poufot, de Québec; Paquin de Trois-Rivières; Levesque et Gagnon d'Arbraska; le docteur Hone, recteur du High School de Montréal; M. Archibald, Lareau et Paquin de Montréal; Hickett de Stanstead et Bélanger de Sherbrooke.

Le teint.—La "Lotion Persienne" embellit le teint et lui rend l'éclat de jeune âge. En vente partout.

Société d'agriculture

La société d'agriculture de la ville de Québec, vient de former comme suit son bureau de direction pour l'année courante:

M. David Bell, président; M. S. LeSage, vice-président; M. T. Beckett, colonel J. Bell Forsyth, J. D. Brousseau, E. C. Barrow, W. Bell, E. A. Bernard, J. A. Fraser, J. H. Dunning ont été nommés directeurs et M. G. L. Maxham, secrétaire-trésorier.

Dîner

Les examinateurs du Barreau qui éminent à Québec, ont été invités à un dîner, hier soir, au Gaiety-club par les membres du Barreau du district de Québec.

Les vinaigres.—La "Lotion Persienne" remplace avantageusement tous les vinaigres de toilette connus, et de plus c'est la meilleure eau de beauté pour blanchir la peau et rafraîchir le teint.

Notes personnelles

L'hon Juge Dugas et M. C. P. Davidson, avocat, de Montréal, sont à Québec depuis hier.

M. MacDonald, surintendant du chemin de fer de l'Intercolonial, est à Québec.

La santé du Dr F. A. Dion, de St-Sauveur, s'est sensiblement améliorée depuis quelques jours.

M. Beaudet, depuis plusieurs années établi au Nord-Ouest, est actuellement en promenade chez son père, à Québec.

Le Révé M. Male, missionnaire au Nord-Ouest, est actuellement en visite en cette province afin de prélever des secours pour sa lointaine mission.

Evitez le suicide

Car enfin, celui qui est atteint de pneumonie et qui se laisse mourir lentement quoiqu'il ait à portée de la main un remède radical, se suicide. Vous tous qui souffrez à divers degrés d'affections de poitrine, vous chez qui l'on constate; respiration gênée, oppressée, abattement général; après des quintes de toux, pendant assez longtemps, expectoration difficile, crachats épais grisâtres, écoulements, se détachant avec difficulté, respiration sifflante, râle sibilant bien caractérisé vers la racine des bronches.

Achetez sans plus retarder le Sirop de Zolu, Saëga et Goume d'épouette, et vous serez guéris. En vente chez le Dr Ed. Morin & Cie 314 Rue St-Jean et dans toutes les pharmacies 32 et 34 rue St-Pierre.

Militaire

L'effectif des trois compagnies qui sont montées mercredi sur la Citadelle, se compose de 126 hommes. Voici les noms des officiers des

compagnies du 87ème en garnison à la citadelle:

- Lieut. Col. V. Laurin, commandant, Major, M. Fiset; Chirurgien, major Grondin; Adjudant, Oct. Roy; Quartier maître, capt. T. Morin; Capitaines: Nap. Laurin, Ed. Fréchet et L. Routhier; Lieutenants: L. Routhier, Bédard et Jos. G. Gingras; 2ème Lieutenants: Eug. Deblois, Lemoine et Alb. Dubeau.

Les soldats de la Batterie "B" ont salué l'arrivée du 87ème par trois hurrahs enthousiastes.

Dividende

La compagnie d'Assurances de Québec, contre le feu, vient de déclarer un dividende semi annuel de cinq pour cent sur le capital payé de la compagnie, et payable au bureau de la compagnie lundi le 25 courant, et les jours suivants.

Une lettre de France

1637

Le docteur Ch. Bédard, à Niot, (Deux Savres) nous écrit ce qui suit: Je me hâte de vous dire que le succès le plus complet a répondu à l'essai que je viens de faire de vos Capsules Dartois sur deux malades.

L'un était atteint de bronchite chronique, l'autre de phthisie pulmonaire au 1er degré. Ces deux cas me sont un sûr garant du bon effet de vos Capsules Dartois dans le traitement des maladies des voies respiratoires.

Rien n'égale les "Capsules Dartois" à la crésote de goudron de hêtre contre rhumes, bronchites, catarrhes, consommation, asthme, engorgement des poumons, toux et crachements persistants, faiblesse de poitrine, etc.

75 cents dans toutes les pharmacies. Dépôt général: Dr Ed. Morin & Cie. Québec.

MARIAGE

Le 12, à la basilique, par le révérend M. Gagnon, de l'archevêché, Adalbert Fontaine, avocat, avec mademoiselle Alexandrine fille de feu A. Bergevin.

AVIS PUBLIC

Des soumissions pour fournir à la corporation de la ville de Lévis la quantité de bois de chauffage et dont elle aura besoin seront reçues jusqu'à jeudi le vingt-huit du courant, à 10 heures A. M. au bureau de la corporation.—Ce bois devra être moitié merisier rouge, moitié érable et avoir trois pieds de longueur mesure française.

Pour plus amples informations s'adresser au sous-signe.

La corporation ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni aucune d'elle. Bureau de la corporation. ce 12 janvier 1886.

FLAVIEN ROY, Secrétaire-Trésorier, Lévis.

15 décembre 1885-86.

A louer a Lévis

Du premier mai prochain, la grande propriété située dans la Côte du Passage, Lévis, maintenant et depuis plusieurs années occupée par MM. Davidson & Horan, comme magasin de marchandises sèches.

S'adresser à JOHN LAIRD, 115 rue St-Pierre.

6 Janv. 1886—7 p.

Edil. Vallières Horloger-Bijoutier 56, RUE COMMERCIALE, LEVIS. En arrière de la station de l'Intercolonial. A toujours en main un assortiment complet de bijoux, tel que montres, horloges, bagues et joyaux. Montres, Horloges réparées avec soin et garanti novembre 1885

MAXIME NADEAU Peintre, entrepreneur et marchand de peinture. Rue LAFONTAINE, FRASERVILLE. Informe ses amis ses nombreuses pratiques qu'il a un assortiment de Peintures, Vernis, Tapisseries, etc, etc. Cercueil de toutes les grandeurs et de tous les prix. Moulures, dorures, etc, etc, images, miroirs, etc, etc. Consignations faciles. 12 novembre 1885—3m

Dissolution LA COMPAGNIE MANUFACTURIERE de Fraserville a été dissoute de consentement mutuel. Les personnes qui ont des réclamations contre la compagnie sont priées de les leur au soussigné seul autorisé à régler la succession. F.-C. DUBÉ, Propriétaire 23 déc. 1885.—4m.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du Comté de Dorchester.

Avis public est par les présentes donné par Joseph Cyprien Pointvin, secrétaire-trésorier, que les lots de terre ci-après mentionnés seront vendus par encaissement public, en la paroisse de SAINTE HENEDINE, dans la cour du comté, au lieu où le conseil municipal du comté de Dorchester tient ses sessions, MERCREDI, le TROISIEME jour de MARS prochain à DIX HEURES de l'avant midi, pour les cotisations et charges dues aux municipalités ci-après mentionnées sur les divers lots ci-après désignés, si les montants dus sur les dits lots ne sont pas payés avec les frais avant le temps fixé pour la vente.

PROVINCE OF QUEBEC

Municipality of the county of Dorchester.

Public notice is hereby given by Joseph Cyprien Pointvin, secretary treasurer, that the lots of lands hereafter mentioned, will be sold by public auction in the parish of SAINT HENEDINE in the county court, at the place where the sessions of the municipal council of Dorchester are held on WEDNESDAY, the THIRD day of MARCH next at TEN O'CLOCK in the forenoon for the assessments and charges due to the municipalities hereinafter mentioned upon the several lots described, unless the same be paid with costs before the above day.

Table with columns: Noms des municipalités, Noms des propriétaires, Etat, Canton, Rang, N. du cadastre, N. des lots non cadastrés, Superficie, Montant dû. Includes entries for St-Anselme, St-Bernard, St-Malachie, St-Léon, etc.

Bureau du conseil du comté, St-Anselme, 7 janvier 1886. J. C. POINTVIN, secrétaire-trésorier, comté Dorchester.

County council office, St-Anselme, 7th January 1886. J. C. POINTVIN, secretary-treasurer, county Dorchester.

CHEMIN DE FER Quebec-Central. ARRANGEMENT D'HIVER. A partir de LUNDI, le 25 OCT. 1885 les convois circuleront comme suit:

Table of train schedules with columns: Mat., Soir., Arriv., Départ. Lists routes like Départ de Sherbrooke pour Junction Beauve, Québec, etc.

Le départ des trains se fait aux heures de l'ÉTÉ. Les classes nouvelles et élargies pour les passages de Québec et Newport, Vt. Il y a aussi des chaises de voyageurs, ce qui permet aux voyageurs de se faire servir le goûter sans quitter le convoi.

Il y a RACCORDÉMENT certain à Sherbrooke avec les convois de Passumpsic, et du Grand-Tonnoir pour aller à Boston, New-York, Hartford et toutes les villes de la Nouvelle-Angleterre.

Bureau général pour les billets vis-à-vis l'Île St-Louis. JAS. R. WOODWARD, Gérant-général.

Le fret sera réglé, les billets de passage vendus et le bagage accepté sur les positions des bateaux-passagers à Québec et à Lévis de 8 heures à 11 heures jusqu'à 5 heures p. m.

ORGUE Wilcox et White. LE MEILLEUR DU MONDE. Chaque orgue Est Garanti Un orgue Pour la vie.

Plaies mêmes anciennes et de mauvaise nature. Tumeurs, Gangrène, Ulcères aux jambes et autres, Fistules, Teigne, Charbon, Fongus, Furoncles, Anthrax, Clous, Boutons, Blessures, Abcès, Brûlures, Coupures, Scrofule, Maladies de la Peau, Démangeaisons, sont guéris radicalement par l'ONGUENT SAINT-ROCH de H. FLAMENT, Pharm. à Lourches (Nord).

PROGRES!!! Le souveigné, ayant fait agrandir son magasin et sa maison, sera à l'avant, en mesure d'offrir au public, un assortiment plus considérable et plus varié, que par le passé.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL ARRANGEMENT POUR LA SAISON D'HIVER - 1886. A partir de LUNDI le 16 de NOVEMBRE, les trains de ce chemin de fer circuleront tous les jours, les dimanches exceptés, comme suit:

Magasin de Thé LE SEUL DE CE GENRE A QUEBEC. No 268, RUE SAINT-JOSEPH SAINT-ROCH. No 206, RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.

ASSURANCE CONTRE LE FEU. ASSUREZ-VOUS A LA COMPAGNIE D'AN ASSURANCE contre le feu de LONDRES ANGLETERRE. "CITY OF LONDON" Capital entièrement payé \$10,000,000.

A VENDRE Limites à Bois, Moulin à vapeur, Ferme, etc. Dans les pays, douze milles en bas de St-Joseph, comté de Montmorency, une étendue de terre, six milles de longueur, comprenant une partie en bois de construction et une grande quantité de bois de chauffage, un bon moulin à scie à vapeur presque neuf n'ayant été en opération qu'un an et demi seulement.

BON MARCHÉ DE LEVIS No. 18, Cote du Passage Levis. J-B MICHAUD. Beaucoup moins de dépenses.

J. A. Dumontier NOTAIRE HEURES DE BUREAU Bureau d'affaires: Rue Commerciale, (Maison de Joshua Thompson.) De 9 HEURES à 5 HEURES P. M. RESIDENCE: De 5 HEURES à 9 HEURES P. M. 10 juin 1885.—la

AVIS Plusieurs maisons à vendre, à des conditions très favorables—dans le village Lauzon, Vallée de la Rivière-du-Loup. LEON ROY, N. P.

ASSURANCE CONTRE LE FEU. ASSUREZ-VOUS A LA COMPAGNIE D'AN ASSURANCE contre le feu de LONDRES ANGLETERRE. "CITY OF LONDON" Capital entièrement payé \$10,000,000.

LA MARQUISE GABRIELLE PREMIERE PARTIE UN MARIAGE AU REVOLVER. — Je n'y pensais plus, dit Gabriel... Monsieur Norbert, s'il est bien vrai que vous ne me gardez pas rancune, donnez-moi une bonne poignée de main et consentez à partager notre repas... Si vous tenez à mon amitié, c'est à ce prix que vous le gagnerez...

faire des tours de goçquets, pendant qu'Auguste visitait le logement les jambes en l'air. Mais Norbert ne les regardait pas. Son œil était sombre, un peu de sueur mouillait son front. A deux reprises, il se dirigea vers une fenêtre qui donnait sur la rue d'Allemagne, comme s'il avait eu l'envie, — difficilement réprimé, — de regarder au dehors, mais il se retint.

—Quoi? fit Trompe-L'Œil... En effet, vous avez l'air tout drôle... Est-ce que le feu est chez Lehoussu? —On ne sait pas, ce qu'est devenu Bertara? —Hein? Vous dites? —Je dis que Bertara n'a point paru à l'usine de toute la journée, A. Pointin on le croyait malade. On a été surpris quand on m'a vu il n'a rien fait dire. Ce matin, je l'ai rencontré quand il allait à l'atelier. Je l'ai accompagné un instant. Il était gai. Il parlait de souhaiter la fête à Gabrielle... Il m'a donné rendez-vous pour ce soir... Bertara travaille chez Lehoussu depuis bien longtemps. Jamais il ne s'est absenté une journée entière... Jamais! —Ça, c'était connu, fit Auguste... Encore, s'il avait aimé à s'amuser, on pourrait croire...

retenant sa respiration, semblant ne vouloir rien perdre de ce que disait le jeune homme. Valentin se leva brusquement, et sans réfléchir: —Qu'est-ce que vous faites là, vous? —J'attends comme vous M. Bertara, — et comme vous, Mlle Gabrielle dit le marquis, inutile d'être insolent, monsieur Valentin. Je ne veux pas me quereller avec vous... Valentin emporté leva ses deux poings et, certes, il eût infligé à cet homme en suprême outrage à Auguste, le prenant par la taille, ne l'eût enlevé comme un fût. —Vous êtes fou, lui dit-il à l'oreille. Norbert en mangerait quatre comme vous. Laissez-le tranquille. Cette observation n'était pas faite pour calmer Valentin, qui se débattait vigoureusement. Une réflexion du marquis l'appaissa. —Monsieur, le plus pressé serait de savoir, à mon avis, — ce qu'est devenu M. Bertara. Si je peux vous être utile?... —Non nous le saurons sans vous! —A votre aise, dit Norbert, qui venait de consulter furtivement sa montre et dont le ton avait changé. Huit heures sonnaient. Soudain, une même pensée vint en temps à Trompe-L'Œil et à Auguste. Ils tressaillèrent, se regardèrent, en entendant le timbre cristallin de la pendule. Valentin vit leur trouble, comprit leur regard.

—Où est Gabrielle? A quelle heure est elle partie? Est-ce qu'elle devait être aussi longtemps?... Ni l'un ni l'autre ne répondit... Ils avaient peur... Valentin se rua sur Trompe-L'Œil et toutes ses forces. —Parlo, toi! parle, malheureux! —Il y a plus d'une heure qu'elle est partie... murmura le pauvre diable... et elle devait revenir tout de suite... mais patience... elle va rentrer, bien sûr!... Valentin blêma le lâche, et ses mains crispées dans ses cheveux, égaré, envahi par un pressentiment: —Elle ne rentrera pas, elle ne rentrera pas! IV Il y eut un moment de silence pénible. Seul, en cette circonstance, le marquis conserva sa présence d'esprit: Auguste et Trompe-L'Œil se regardaient avec des yeux éfarés, et Valentin, les pommettes des joues toutes rouges, fiévreux, semblait être pris d'une attaque nerveuse... —Je crois vos craintes exagérées, disait Norbert, car enfin, rien ne prouve que nous n'allons pas voir Mlle Gabrielle revenir avec ses provisions et nous expliquer son retard de la façon la plus naturelle du monde... Rien ne prouve non plus qu'un malheur soit arrivé à M. Bertara... Quel malheur? Je vous le demande. Réfléchissez un peu, monsieur.